

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 juin 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Est absent :

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

2025-320

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points modifiés :

6.2 Conseil — Don à la Croix-Rouge canadienne pour les personnes touchées par les feux de forêt au Manitoba et en Saskatchewan

- 6.9 Ressources humaines — *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention de harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* — POL-2024-037 — Modification

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o 2025-743 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 21 mai au 3 juin 2025 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2025-321

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 MAI 2025 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 21 mai 2025.

2025-322

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 JUIN 2025 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

CU2025-076 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2025

AJ2025-015 Règlement hors tribunal du dossier relatif à l'expropriation du lot 6 306 190 du cadastre du Québec, situé sur la 4^e Rue — *Ville de Québec c. 9410-3066 Québec inc.*, SAI-Q-263133-2208

AP2025-229 Adjudication d'un contrat pour des services techniques en informatique pour le montage et le remplacement des postes de travail (Appel d'offres public 92304)

AP2025-232 Adjudication d'un contrat pour le *Centre d'appels pour le service de soutien technique de niveau 1 et le soutien bureautique spécialisé* (Appel d'offres public 92023)

AP2025-238 Adjudication de contrats pour le service de messagerie et de transport des marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements (Appel d'offres public 92590)

DE2025-151 Acquisition, par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude connus et désignés comme étant le lot 6 658 220 et une partie du lot 6 658 219 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*)

FN2025-015 Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période

RH2025-520 Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec 2024-2028*

DG2025-034 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'établissement et le paiement des quotes-parts annuelles des municipalités liées*, R.A.V.Q. 1714, et dépôt du projet de règlement

PQ2025-012 *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau et le Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts relativement à l'application de pesticides, d'engrais et de compost à proximité des plans d'eau et des sources d'eau potable*, R.A.V.Q. 1742

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

TM2025-150 Abrogation de la résolution CA-2024-0715 du 4 décembre 2024 — Dépôt d'une demande d'aide financière pour des projets de cheminements scolaires et de cheminements piétonniers dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2025-2026

- DE2025-100** Avenant à l'entente intervenue le 14 septembre 2023 entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, afin de modifier le montage financier, certains objectifs et les modalités de versement de la subvention relative au projet *Quantino, accompagnement des entreprises en hautes technologies et mise en place d'un incubateur en sciences de la vie*
- FN2025-020** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2024 vers l'excédent de fonctionnement affecté à la prévoyance contre les risques, de compétence d'agglomération
- PA2025-088** Protocole d'entente entre la Ville de Québec, l'Office municipal d'habitation de Québec et le *Centre de la petite enfance La Butte à moineaux*, relatif au partage des coûts de construction de l'édifice *Le Carillon*, qui inclut la construction d'un stationnement public sur le site situé sur le lot 5 343 416 du cadastre du Québec, à l'angle des rues Saint-Vallier Ouest et Carillon
- PA2025-111** Adoption de la version préliminaire du *Plan climat 2026-2035* de l'agglomération de Québec et autorisation de procéder à des consultations publiques
- SO2025-001** États financiers 2024 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TM2025-159** Abrogation de la résolution CA-2024-0716 — Dépôt d'une demande d'aide financière pour des projets de cheminements scolaires et de sécurisation piétonnière dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière*, du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour l'année financière 2025-2026
- PQ2025-010** Renouvellement de l'entente de contribution financière entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec* pour l'entretien des pelouses et des aménagements paysagers aux abords de la promenade Samuel-De-Champlain
- GT2025-291** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 239 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1795, et dépôt du projet de règlement
- GT2025-290** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération autorisant la réalisation d'un projet de logement social sur une partie du lot 1 528 712 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1797, et dépôt du projet de règlement
- PA2025-112** Avis de motion relatif à l'adoption du *Règlement de contrôle intérimaire de l'agglomération relativement aux milieux humides d'intérêt*, R.A.V.Q. 1799, et dépôt du projet de règlement
- GT2025-156** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 1 224 283 et 6 648 351 et une partie du lot numéro 3 619 931 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1785
- TM2025-098** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1787
- TM2025-108** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1789

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-323

CONSEIL — DON À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES FEUX DE FORÊT AU MANITOBA ET EN SASKATCHEWAN

CONSIDÉRANT la situation d'urgence qui prévaut au Manitoba et en Saskatchewan;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de poser un geste pour supporter les sinistrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures verse un don de 5 000,00 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide aux sinistrés touchés par les feux de forêt au Manitoba et en Saskatchewan;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-324

CONSEIL — NOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE procéder à la nomination officielle du bâtiment municipal situé au 230, route de Fossambault, en lui attribuant le nom suivant : « Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures »;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-325

CONSEIL — NOMINATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE procéder à la nomination officielle du bâtiment municipal situé au 4950, rue Lionel-Groulx, en lui attribuant le nom suivant : « Centre communautaire des Campus »;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-326

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-327

**URBANISME — DÉMOLITION ET PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL
— 214, RANG DES MINES — LOT 6 623 690 — MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 2025-104**

CONSIDÉRANT QUE la démolition et le programme de réutilisation du sol pour l'immeuble situé au 214, rang des Mines, connu et désigné comme étant le lot 6 623 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, ont été approuvés par la résolution 2025-104 du 18 février 2025, sous le respect de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE des modifications du programme de réutilisation du sol de l'immeuble ont été apportées, visant les revêtements extérieurs, certains matériaux de construction, ainsi que la structure de la toiture et des terrasses;

CONSIDÉRANT QUE les modifications n'ont pas pour effet de diminuer la qualité architecturale du projet;

CONSIDÉRANT l'article 5.8.3 du *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-112* qui permet au conseil de modifier les conditions d'une demande de démolition et de réutilisation du sol à la demande du requérant sans avoir à traiter celle-ci comme une nouvelle demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2025-104 du 18 février 2025 en remplaçant à la troisième puce les mots « révision 12, datée du 30 janvier 2025 » par « révision 13, datée du 7 mai 2025 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-328

**URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE — 195, ROUTE 138 — RÉNOVATION DU BÂTIMENT
PRINCIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 195, route 138, connu et désigné comme étant le lot 2 814 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, selon le plan d'architecture préparé par David Lavoie, architecte, dossier 2504, daté du 22 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-329

**RESSOURCES HUMAINES — GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES
EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMANURES — ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Guide des conditions de travail des cadres et professionnels des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, sous réserve des ajustements requis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-330

RESSOURCES HUMAINES — POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE LA PRÉVENTION DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES — POL-2024-037 — MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution 2024-473 du 17 septembre 2024 la Ville a adopté la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention de harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* POL-2024-037;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention de harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail et de traitement des plaintes* POL-2024-037 modifiée;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la Politique;

DE confirmer que la Politique POL-2024-037 modifiée est conforme à la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence sexuelle en milieu de travail* (L.Q. 2024, c. 4);

DE mandater le Service des ressources humaines afin d'assurer la diffusion de cette Politique auprès des employés de la ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-331

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT N° 4 — ULTRALOCAL ARCHITECTES INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS — APO-2024-040

CONSIDÉRANT la résolution 2024-544 du 15 octobre 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois à Ultralocal Architectes inc., appel d'offres n° APO-2024-040, pour une somme de 50 750,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes et du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement du quatrième décompte émis par Ultralocal Architectes inc. pour les services rendus entre le 1^{er} et le 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° UL2025044, datée du 7 mai 2025, d'un montant de 13 750,00 \$, plus taxes, à Ultralocal Architectes inc. pour le contrat de services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Alain-Grandbois, appel d'offres n° APO-2024-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet LCB-A-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-332

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT FINAL — ORIZON MOBILE — CONTRAT DE SERVICES POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT la résolution 2024-606 du 19 novembre 2024 relative à l'octroi d'un contrat de services pour la couverture cellulaire du Complexe sportif multifonctionnel, à Orizon Mobile, pour une somme de 79 439,12 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-01 relative à un dépassement de la banque d'heures planifiées pour la somme de 528,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes de procéder au paiement de la facture émise par Orizon Mobile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1110227, datée du 2 mai 2025, au montant de 79 967,12 \$, plus taxes, à Orizon Mobile pour le contrat de services pour la couverture cellulaire du Complexe sportif multifonctionnel;

DE puiser les fonds requis sur le projet LCL-A-24-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-333

TRAVAUX PUBLICS — RÉCLAMATIONS N^{OS} R01 À R04 — P.E. PAGEAU INC. — CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION DES SENTIERS EN PAVAGE DU PARC DELPHIS-MAROIS — APO-2024-033

CONSIDÉRANT la résolution 2024-433 du 27 août 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois à P.E. Pageau inc., appel d'offres n° APO-2024-033, pour une somme de 667 559,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les quatre avis de réclamations déposés par P.E. Pageau inc., pour des frais supplémentaires durant les travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement d'un montant de 9 460,27 \$, plus taxes, pour couvrir les frais acceptables liés aux avis de réclamations R01, R02, R03 et R04, émis par P.E. Pageau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel de la facture n° 14132 (R02, R03, R04), datée du 30 avril 2025, pour un montant de 2 535,30 \$, avant taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc., pour le contrat de construction pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, appel d'offres n° APO-2024-033;

D'autoriser le paiement de la facture n° 14133 (R01), datée du 30 avril 2025, pour un montant de 6 924,97 \$, avant taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc., pour le contrat de construction pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, appel d'offres n° APO-2024-033;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-334

TRAVAUX PUBLICS — ACCEPTATION DÉFINITIVE PARTIELLE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ROCHETTE EXCAVATION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE HAMBOURG — APO-2023-068

CONSIDÉRANT la résolution 2023-492 du 10 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, à Rochette Excavation inc., appel d'offres n° APO-2023-068, pour un montant de 395 197,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-546 du 15 octobre 2024 confirmant la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de EMS Infrastructure inc., gestionnaire du projet, d'accepter définitivement les travaux, à l'exception de l'item « Pavage ESG-14 (70 mm) », à la suite d'une visite d'inspection effectuée le 20 mai 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, et de EMS Infrastructure inc., de libérer le solde de la retenue contractuelle, moins un montant de 91,37 \$, avant taxes, représentant la retenue contractuelle toujours à appliquer pour l'item précité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception définitive des travaux, à l'exception de l'item « Pavage ESG-14 (70 mm) », conformément à la lettre émise par la firme EMS Infrastructure inc. datée du 22 mai 2025, jointe au sommaire et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2024-068;

D'autoriser le paiement de la facture n° 133701, datée du 5 mai 2025, d'un montant de 20 969,86 \$, plus taxes, représentant la libération partielle de la retenue contractuelle, à Rochette Excavation inc., pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2024-068;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-335

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE (1989) INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION — APO-2022-020

CONSIDÉRANT la résolution 2022-251 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation à Turcotte (1989) inc., pour une période de trois ans, appel d'offres n° APO-2022-020, pour un montant total estimé à 356 338,60 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Turcotte (1989) inc. pour des services rendus en février et mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 24079, datée du 30 avril 2025, d'un montant de 5 056,14 \$, plus taxes, à Turcotte (1989) inc., pour des travaux d'entretien d'éclairage public et des feux de circulation, appel d'offres n° APO-2022-020;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-340-10-521 (éclairage);
- 02-340-10-640 (pièces éclairage).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-336

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — EMS INFRASTRUCTURE INC. —
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE
PISTE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DE LA BUTTE — APO-2023-073**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-523 du 17 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2023-073, pour un montant de 240 846,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par EMS Infrastructure inc., datées du 12 juin 2024 et du 28 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} M23-146-04 et M23-146-05, datées du 12 juin 2024 et du 28 avril 2025, d'un montant total de 29 550,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Butte, appel d'offres n° APO-2023-073;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-337

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. —
CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2024-049**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-683 du 17 décembre 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour la collecte des matières résiduelles à GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2024-049, pour un montant estimé à 4 610 219,50 \$, plus taxes, pour cinq ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par GFL Environmental inc. pour les collectes d'avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° N20020179768, datée du 30 avril 2025, d'un montant de 72 168,09 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2024-049;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446 (ordures);
- 02-452-11-446 (résidus verts).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-338

TRAVAUX PUBLICS — ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES N° APO-2025-023 RELATIF AU CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE — ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-023 relatif à un contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoient la réfection de voirie et de pavage pour plusieurs rues du secteur Village;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux sont prévus en 2025 dans le même secteur, notamment la réalisation des travaux de réaménagement de la route 138 et de l'intersection entre la route 138 et la route de Fossambault (APO-2025-011) dont le contrat a été adjugé le 6 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE des craintes ont été soulevées sur le fait que les citoyens de ce secteur subiront des inconvénients supplémentaires si les projets de pavage et de la route 138 sont réalisés simultanément;

CONSIDÉRANT QUE le devis de l'appel d'offres n° APO-2025-023 ne permet pas d'imposer à l'entrepreneur un échéancier adapté à la réalité précitée, afin d'éviter des conflits de travaux et la multiplication d'entraves routières pour la population visée;

CONSIDÉRANT le droit de réserve de la Ville, prévu à l'article 3.23 des documents d'appel d'offres, lui permettant, à sa seule discrétion, de n'accepter aucune offre reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'annuler l'appel d'offres n° APO-2025-023 relatif au Contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage — Année 2025, demande publique de soumissions n° 20059188.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-339

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE — APO-2025-029

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-029 relatif à un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'équipements de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comporte deux lots à être adjugés distinctement :

- Lot 1 : cinq paires de feux rectangulaires à clignotements rapides (FRCR);
- Lot 2 : six afficheurs de vitesse fixes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions pour chacun des lots et que suivant l'analyse de la conformité, trois soumissions ont été jugées conformes pour le lot 1 et une seule soumission a été jugée conforme pour le lot 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger les contrats d'approvisionnement pour la fourniture d'équipement de sécurité routière, appel d'offres n° APO-2025-029, aux plus bas soumissionnaires conformes, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20062653, selon les prix de leur soumission, de la façon suivante :

Lot	Soumissionnaire	Date de la soumission	Montant, plus taxes
1	Signalisation Kalitec inc.	1 ^{er} mai 2025	34 200,00 \$
2	Trafic Innovation inc.	30 avril 2025	46 080,00 \$

D'autoriser un virement budgétaire de 84 284,00 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-25-07;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-340

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — APO-2025-030

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-030 relatif à un contrat pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appel d'offres n° APO-2025-030, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Système E inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 20062658, selon les prix de sa soumission datée du 15 mai 2025, pour un montant maximal de 265 000,00 \$, plus taxes, pour deux ans, soit du 7 juin 2025 au 6 juin 2027;

DE puiser les fonds requis sur les projets pour lesquels les dépenses sont imputables et sur les postes budgétaires suivants :

- 02-340-10-521 (éclairage);
- 02-340-10-640 (pièces éclairage);
- 02-355-10-521 (circulation);
- 02-355-10-640 (pièces circulation);

DE prévoir les sommes aux budgets 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-341

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL – SECTEUR BOCAGES — APO-2025-031

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-031 relatif à un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de réseau d'égout pluvial – Secteur Bocages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu six soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, cinq ont été jugées conformes et une non conforme;

CONSIDÉRANT QUE les cinq soumissions conformes ont été analysées par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que quatre soumissions ont obtenu le pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de réseau d'égout pluvial – Secteur Bocages, appel d'offres n° APO-2025-031, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Lasalle | NHC inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20064854, selon les prix de sa soumission datée du 14 mai 2025, pour un montant de 95 432,50 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 100 193,00 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-24-20;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-20.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-342

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR L'INSPECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL PAR CAMÉRA TÉLÉVISÉE — DP-2025-014

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2025-014 relative à un contrat de services techniques pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois offres et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services techniques pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée, demande de prix n° DP-2025-014, au fournisseur ayant présenté le prix le plus bas, soit Can-Explore inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 12 mai 2025, pour un montant de 27 449,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-415-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-343

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE CABINETS DE CONTRÔLE DE FEUX DE CIRCULATION — DP-2025-015

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2025-015 relative à un contrat de services professionnels de conception et d'accompagnement pour le remplacement de cabinets de contrôle de feux de circulation à l'intersection de la Route 138 et de la rue de Rotterdam et à celle de la rue de l'Hêtrière et de l'entrée du 3525, rue de l'Hêtrière (Métro Richelieu inc.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services professionnels de conception et d'accompagnement pour le remplacement de cabinets de contrôle de feux de circulation, à l'intersection de la Route 138 et de la rue de Rotterdam et à celle de la rue de l'Hêtrière et de l'entrée du 3525, rue de l'Hêtrière (Métro Richelieu inc.), demande de prix n° DP-2025-015, au fournisseur ayant présenté la meilleure offre, soit Artelia Canada inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 16 mai 2025, pour un montant de 38 900,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 40 840,14 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-24-08;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-344

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX (PHASE 2) — CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES — APO-2023-001

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO 2023-001 pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT les visites d'inspection des travaux, réalisées entre les 22 et 25 avril 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, de Mme Danielle Godbout, architecte à la firme DG3A inc. et de M. Dominic Sheehy, ingénieur à la firme CBTEC, d'accepter provisoirement les travaux concernant le secteur intérieur de la phase 2;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux concernant le secteur intérieur de la phase 2 en date du 8 mai 2025, conformément au certificat d'achèvement substantiel des travaux signé par Mme Danielle Godbout, architecte et M. Dominic Sheehy, ingénieur, et au certificat de réception provisoire des ouvrages, signé par M. Dominic Sheehy, ingénieur, joints au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-345

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RETENUE PERMANENTE — ORANGE PAYSAGEMENT INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES — APO-2022-011

CONSIDÉRANT la résolution 2022-200 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement de fourniture et plantation d'arbres à Orange Paysagement inc., appel d'offres n° APO-2022-011, pour un montant de 234 370,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-372 du 3 juillet 2025 par laquelle une retenue de 4 076,00 \$, avant taxes, a été appliquée dans l'attente du remplacement de huit arbres déficients;

CONSIDÉRANT la lettre transmise par le Service des bâtiments, parcs et espaces verts à Orange Paysagement inc. le 14 novembre 2024 lui donnant jusqu'au 15 mai 2025 afin de corriger les huit arbres déficients, et qu'en date des présentes, le Service des bâtiments, parcs et espaces verts est toujours sans nouvelle d'Orange Paysagement inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts recommande de conserver la retenue de 4 076,00 \$, avant taxes, à titre de retenue permanente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE conserver la retenue de 4 076,00 \$, avant taxes, de façon permanente afin de compenser les frais reliés aux remplacements de huit arbres déficients par un tiers dans le cadre du contrat d'approvisionnement pour la fourniture et plantation d'arbres pour l'année 2022, appel d'offres n° APO-2022-011, avec Orange Paysagement inc.;

D'autoriser le virement budgétaire de 4 076,00 \$ du poste 55-136-30-000 vers le poste 01-279-00-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-346

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN — APO-2022-031

CONSIDÉRANT la résolution 2022-387 du 30 août 2022 relative à l'adjudication du contrat de services pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin à Glace-Concept-Expertise inc., appel d'offres n° APO-2022-031, pour un montant de 675 000,00 \$, plus taxes, pour trois ans;

CONSIDÉRANT les services rendus pour la saison hivernale 2024-2025 et qu'une visite d'inspection des lieux a été réalisée après la saison par le Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la quatrième facture émise par Glace-Concept-Expertise inc., datée du 3 avril 2025, relative à la libération de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 3000308, datée du 3 avril 2025, d'un montant de 22 500,00 \$, plus taxes, à Glace-Concept-Expertise inc., pour la gestion et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Saint-Augustin, appel d'offres n° APO-2022-031;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-347

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N°4 —
BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR DIVERS
PROJETS MUNICIPAUX — LOT 2 — APO-2024-051**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-704 du 17 décembre 2024 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux à BC2 Groupe Conseil inc., appel d'offres n° APO-2024-051, pour un montant de 24 240,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise les services professionnels requis pour l'aménagement des parcs municipaux suivants : Gaboury, Les Bocages et du Sourcin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la quatrième facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus en date du 26 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC61965, datée du 26 avril 2025, d'un montant de 1 748,25 \$, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc. pour le lot 2 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2024-051;

DE puiser les fonds requis sur les projets PEV-I-25-01.1, PEV-I-25-01.2 et PEV-I-25-01.3.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-348

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N°3 —
OPAYSAGE ARCHITECTES PAYSAGISTES INC. — CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR DIVERS
PROJETS MUNICIPAUX — LOT 3 — APO-2024-051**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-704 du 17 décembre 2024 relative à l'adjudication du lot 3 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux à Opaysage architectes paysagistes inc., appel d'offres n° APO-2024-051, pour un montant de 48 900,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 vise les services professionnels requis pour le prolongement de sentiers au parc Riverain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Opaysage architectes paysagistes inc. pour les services rendus en date du 22 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 869, datée du 15 mai 2025, d'un montant de 1 915,00 \$, plus taxes, à Opaysage architectes paysagistes inc. pour le lot 3 du contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2024-051;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-25-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-349

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE MULTIDISCIPLINAIRE EN VUE DE LA REVITALISATION D'UN BÂTIMENT AU PARC RIVERAIN — APO-2025-001

CONSIDÉRANT la résolution 2025-179 du 18 mars 2025 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un audit technique multidisciplinaire en vue de la revitalisation d'un bâtiment au parc Riverain à Patriarche Architecture inc., appel d'offres n° APO-2025-001, pour un montant de 100 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, de procéder au paiement de la facture émise par Patriarche Architecture inc., pour les services rendus en date du 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° F-4198, datée du 30 avril 2025, d'un montant de 40 200,00 \$, plus taxes, à Patriarche Architecture inc., pour le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un audit technique multidisciplinaire en vue de la revitalisation d'un bâtiment au parc Riverain, appel d'offres n° APO-2025-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-350

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — AMBIONER — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES DEVIS SUR PLANS (CIVILS ET ÉLECTRIQUES) POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE — DP-2024-034

CONSIDÉRANT la résolution 2024-705 du 17 décembre 2024 relative à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la conception des devis sur plans (civils et électriques) pour l'installation de bornes de recharge électrique à Ambioner, demande de prix n° DP-2024-034, pour une somme de 30 900,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Ambioner pour les services rendus en date du 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 114726, datée du 30 avril 2025, d'un montant de 2 100,00 \$, plus taxes, à Ambioner, pour le contrat de services professionnels pour la conception des devis sur plans (civils et électriques) pour l'installation de bornes de recharge électrique, demande de prix n° DP-2024-034;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-351

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 —
BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LA
RELOCALISATION D'UN PARC CANIN — DP-2024-040**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-034 du 21 janvier 2025 relative à l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la relocalisation d'un parc canin à BC2 Groupe Conseil inc., demande de prix n° DP-2024-040, pour un montant de 109 867,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la troisième facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus au 26 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement de la facture n° FAC61964, datée du 26 avril 2025, d'un montant de 17 729,15 \$, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la relocalisation d'un parc canin, demande de prix n° DP-2024-040;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-352

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 —
BC2 GROUPE CONSEIL INC. — CONTRAT EN ARCHITECTURE DU
PAYSAGE POUR LA RÉFECTION D'UNE PATINOIRE ET L'AMÉNAGEMENT
D'UN STATIONNEMENT, D'UNE AIRE DE REPOS ET DE SENTIERS AU
PARC RICHARD-GOSSELIN (PHASE 1) — DP-2025-004**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-122 du 18 février 2025 relative à l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au parc Richard-Gosselin (phase 1) à BC2 Groupe Conseil inc., demande de prix n° DP-2025-004, pour un montant de 116 324,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la troisième facture émise par BC2 Groupe Conseil inc. pour les services rendus au 26 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° FAC61966, datée du 26 avril 2025, d'un montant de 30 697,20 \$, plus taxes, à BC2 Groupe Conseil inc., pour le contrat de services professionnels en architecture du paysage pour la réfection d'une patinoire et l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au parc Richard-Gosselin (phase 1), demande de prix n° DP-2025-004;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-12.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2025-353

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-744 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-744 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-354

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-745 ÉTABLISSANT LES REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES ENGAGÉES LORS D'UN DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS INHÉRENTS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-745 établissant les remboursements de dépenses engagées lors d'un déplacement et autres frais inhérents.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-355

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-747 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2025-741 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-747 modifiant le Règlement n° 2025-741 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-356

RÈGLEMENT N° 2021-664 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — CORRECTIONS POUR TENIR COMPTE DES COMMENTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai 2025, suivant la résolution 2025-276, le *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* (ci-après « Plan ») a été adopté;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Plan a été transmis à l'agglomération en vue de l'obtention du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec* (ci-après « Schéma »);

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Ville et ceux de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur analyse, les représentants de l'agglomération ont informé les représentants de la Ville qu'il y avait dans le Plan adopté quatre non-conformités au Schéma;

CONSIDÉRANT QUE ces non-conformités sont mineures, il y a lieu de réadopter le Plan en y incluant les corrections permettant de le rendre conforme au Schéma;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2021-664 révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* avec les corrections suivantes :

Correction #1 : Corriger l'Annexe 3 (Grandes affectations du territoire) pour retirer une partie du lot 3 055 513 (304, route 138) de la grande affectation urbaine pour l'inclure dans la grande affectation Agricole, conformément au Schéma;

Correction #2 : Corriger l'Annexe 3 (Grandes affectations du territoire) pour retirer le lot 6 377 477 (situé entre le 450 et 452, rang du Petit-Capsa) d'un hameau résidentiel agricole pour l'inclure dans la grande affectation Agricole, conformément au Schéma;

Correction #3 : Corriger la page 31 du Plan d'urbanisme afin d'ajouter une mention que la VSAD va continuer de privilégier le parc industriel François-Leclerc pour l'ensemble des activités industrielles, conformément au Schéma;

Correction #4 : Corriger la page 69 du Plan d'urbanisme afin d'ajouter une mention que la densité des noyaux locaux sera plus importante que le minimum de 16 logements à l'hectare, conformément au Schéma.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-357

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE *RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2025-748*

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement de zonage n° 2025-748*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-358

ADOPTION DU PROJET DU *RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2025-748*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-357;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage n° 2025-748* vise le remplacement du *Règlement de zonage n° 480-85*, conformément à l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) (ci-après « la Loi »);

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 136.0.1 de la Loi, le *Règlement n° 2025-748 relatif au zonage* devra être approuvé par les personnes habiles à voter, à la suite de son approbation par l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement de zonage n° 2025-748* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement de zonage n° 2025-748*;

D'adopter le projet du *Règlement de zonage n° 2025-748*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-359

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE *RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2025-749*

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement de lotissement n° 2025-749*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-360

ADOPTION DU PROJET DU *RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2025-749*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-359;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement de lotissement n° 2025-749* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement de lotissement n° 2025-749*;

D'adopter le projet du *Règlement de lotissement n° 2025-749*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-361

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2025-750

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement de construction n° 2025-750*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-362

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2025-750

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-361;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement de construction n° 2025-750* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement de construction n° 2025-750*;

D'adopter le projet du *Règlement de construction n° 2025-750*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-363

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 2025-752

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2025-752*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-364

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 2025-752

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-363;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2025-752* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2025-752*;

D'adopter le projet du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2025-752*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-365

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 2025-753

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement sur les dérogations mineures n° 2025-753*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-366

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES N° 2025-753

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-365;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement sur les dérogations mineures n° 2025-753* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement sur les dérogations mineures n° 2025-753*;

D'adopter le projet du *Règlement sur les dérogations mineures n° 2025-753*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-367

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2025-754

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement*

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) n° 2025-754.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-368

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) N° 2025-754

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-367;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) n° 2025-754* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) n° 2025-754*;

D'adopter le projet du *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) n° 2025-754*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-369

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-755 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2025-755 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2025-370

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2025-755 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 suivant la résolution 2025-369;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet du *Règlement n° 2025-755 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet du Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du projet du *Règlement n° 2025-755 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*;

D'adopter le projet du *Règlement n° 2025-755 relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*;

DE tenir la consultation publique le 12 juin 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de 18 h 00 à 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 06.

Signé

Sylvain Juneau, maire

Signé

Marie-Josée Couture, greffière